

ENSEMBLE CONTRE LE CHIKUNGUNYA

CONSEILS POUR LES MILITAIRES EN SÉJOUR/MISSION OU DE RETOUR D'ANTILLES-GUYANE

Depuis janvier 2014, une épidémie de chikungunya sévit aux Antilles et en Guyane.

☛ Informations sur : www.ars.martinique.sante.fr / www.ars.guadeloupe.sante.fr / www.ars.guyane.sante.fr

Le chikungunya est transmis par un moustique qui pique habituellement le matin et en fin de journée. Ensemble, diminuons le risque d'épidémie.

LORS DE VOTRE SÉJOUR/MISSION EN ANTILLES-GUYANE

Suivez les recommandations des autorités sanitaires locales civiles et militaires

En prévention

• Protégez-vous des piqûres

- Portez des **vêtements longs** (pantalons ...)
- Appliquez un produit **répulsif cutané** sur les parties découvertes de votre corps. Lisez attentivement la notice avant application⁽¹⁾
- Dormez sous une **moustiquaire pré-imprégnée** d'insecticide. Elles sont disponibles à l'antenne médicale ou en pharmacie, doivent être en bon état, sans trou, et correctement utilisées descendant jusqu'au sol ou bordées
- Maintenez les **nourrissons sous moustiquaires** (sur le berceau, le lit et le landau)
- Isolez les **chambres à coucher avec du grillage moustiquaire** aux fenêtres et fermez les portes

• Supprimez tous les endroits pouvant abriter des larves de moustiques (eau stagnante) autour de votre habitation

- Ramassez **tous les objets abandonnés** pouvant contenir de l'eau (débris, pneus, encombrants)
- **Couvrez les réservoirs d'eau** (voile moustiquaire, tissu ...)
- **Videz, couvrez ou jetez** tous les récipients (pots de fleurs, coupelles ...). Remplissez les soucoupes des pots de fleurs avec du sable
- **Nettoyez et entretenez** les endroits où l'eau peut stagner (siphons, gouttières ...)

• Parlez avec votre entourage et encouragez-les à suivre les mesures de prévention

En cas de symptômes

- **Fièvre $\geq 38,5^{\circ}\text{C}$ brutale + douleurs articulaires (poignets, chevilles, mains)** ☛ consultez rapidement un médecin militaire ou votre médecin traitant en mentionnant votre voyage et l'hypothèse du chikungunya
- **Ne prenez pas de médicament sans avis médical** car vos symptômes peuvent correspondre à d'autres maladies potentiellement mortelles comme le paludisme ou la dengue

En cas de chikungunya

- **Continuez à vous protéger des moustiques** au minimum pendant les 7 jours suivant le début de vos symptômes pour éviter de contaminer vos proches
- **Informez de votre maladie un médecin militaire** si celle-ci a été diagnostiquée en milieu civil, pour qu'il l'inscrive dans votre dossier médical (pour lien au service et suivi de l'épidémie)

À VOTRE RETOUR EN MÉTROPOLE

En cas de symptômes

- **Fièvre $\geq 38,5^{\circ}\text{C}$ brutale + douleurs articulaires (poignets, chevilles, mains) dans les 2 semaines⁽²⁾** qui suivent votre retour d'une zone à risque
- Consultez rapidement un médecin militaire ou votre médecin traitant en mentionnant votre voyage et l'hypothèse du chikungunya
- **Ne prenez pas de médicament sans avis médical** car vos symptômes peuvent correspondre à d'autres maladies potentiellement mortelles comme le paludisme ou la dengue

En cas de chikungunya

- **Informez de votre maladie un médecin militaire** si celle-ci a été diagnostiquée en milieu civil, pour qu'il l'inscrive dans votre dossier médical (pour lien au service et suivi de l'épidémie)

(1) La liste des produits répulsifs cutanés recommandés en milieu civil (à base d'icaridine INSECT ECRAN® spécial tropiques ... de DEET (INSECT ECRAN® famille ... ou d'IR3535 (CING SUR CING® Tropic ...)) est disponible sur le BEH 2014 ; 16-17 page 292 sur : <http://www.invs.sante.fr>

Les répulsifs cutanés en dotation dans les armées sont à base d'icaridine. Application à renouveler toutes les 4 à 8 heures. Ces produits sont remboursés par la CNMSS pour les militaires et leur famille affectés en séjour dans un pays à risque sous certaines conditions (<http://guide-depart.cnmss.fr/>)

(2) La durée moyenne d'incubation du chikungunya est de 4 à 7 jours (extrêmes : 1 à 12 jours).

Annexe n°1 à la note n° 502216/DEF/DCSSA/PC/ERS/EPID du 30 janvier 2014 relative aux mesures de prévention du chikungunya dans la zone Antilles-Guyane. Sources : Institut national d'éducation et de prévention pour la santé - Ministère de la santé - ARS Guyane, Martinique et Guadeloupe MAJ 23 juillet 2014 • Création graphique : BCISSA/DCSSA.